



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réhabilitation de l'étang de Berre

Question écrite n° 12680

Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur l'urgence de prendre des mesures pour la réhabilitation de l'étang de Berre. En seulement quelques jours cet été, 80% de la population de palourdes a disparu dans l'étang de Berre selon les estimations du Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB). La préfecture a donc interdit la pêche de ce coquillage le 10 septembre 2018, huit mois seulement après son autorisation. La mortalité des poissons est également exceptionnellement élevée. L'étang de Berre a manqué d'oxygène cet été, débouchant sur un phénomène, la malaïgue, qui s'explique notamment par la conjonction de la canicule et du manque de vent qui ont fortement marqué le territoire cet été. Cette dégradation a d'autant plus surpris que la santé de l'étang semblait s'être améliorée ces dernières années. Pour autant, des interrogations demeurent sur les rejets d'eau douce de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas qui font baisser la salinité de l'étang et peuvent favoriser son asphyxie. L'importance des chutes de neige de cet hiver, couplée aux orages de la fin du mois d'août ont provoqué des rejets élevés à la fin de l'été, reversés dans l'étang en raison de travaux en cours sur le réseau. Dans cette période estivale sensible, il semble que les services de l'État aient autorisé ces opérations venant ajouter aux déséquilibres de l'étang. Les habitantes et les habitants du pourtour de l'étang veulent savoir ce qui s'est réellement passé et connaître les causes de cette brusque dégradation de l'état de l'étang. M. le député souhaite également connaître les dispositions que compte prendre M. le ministre pour remédier à cette situation. Des solutions existent pour permettre à l'étang de Berre de retrouver l'équilibre et sont évoquées depuis plusieurs années, voire décennies. La réouverture du tunnel du Rove a été évoquée comme un des éléments, afin de faciliter la circulation d'eau entre la mer et l'étang. Il souhaite savoir où en sont les études engagées depuis une rencontre au ministère voici un an. Il souhaite également attirer l'attention sur l'option, aux effets plus conséquents, d'une dérivation des eaux de la Durance après Salon-de-Provence permettant d'utiliser pleinement le potentiel de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon en faisant progresser le recours à cette énergie renouvelable dans le mix énergétique, d'optimiser l'approvisionnement en eau brute de qualité pour les villes et industries de la basse Provence et d'améliorer le potentiel nature et tourisme de proximité de l'étang de Berre lui-même. Un tel investissement dans de grands travaux, pour élevé qu'il soit, serait d'intérêt public et utile à relever le défi environnemental. Cette situation et ces enjeux soulignent à nouveau l'importance de conserver une gestion publique directe des ouvrages hydroélectriques (et plus généralement des outils de production et de transport de l'énergie) et de sa démocratisation.

Texte de la réponse

L'étang de Berre a connu en 2018 un épisode d'anoxie extrêmement intense, avec des mortalités importantes des coquillages et invertébrés y compris à faible profondeur, des proliférations planctoniques rendant l'eau trouble. Le cas n'est pas isolé, l'étang de Thau ayant connu aussi une « malaïgue » très violente en 2018. Cette dégradation importante a surpris l'ensemble des acteurs car la santé de l'étang semblait s'être améliorée ces dernières années. Les rejets d'eau douce de la centrale de Saint-Chamas qui peuvent baisser la salinité de l'étang ont été incriminés comme cause du phénomène. Le conseil général à l'environnement et au

développement durable (CGEDD) a réalisé un complément au rapport rendu début juillet 2018 pour analyser ce phénomène dans le cadre d'une approche globale. L'absence de vent fort pendant une très longue période (du 1er mars à après le 15 septembre, sauf du 24 au 26 août) semble avoir joué un rôle majeur, les températures élevées de l'eau accentuant les conditions défavorables. Les résultats du programme de recherche PREDHYPO (Predicting Hypoxia Prediction des Hypoxies côtières) montrent en effet que le mistral joue un rôle déterminant dans le brassage des eaux de surface et profondes de l'étang de Berre. Le fond de l'étang a donc subi une anoxie complète pendant de très longues périodes. Le rejet d'EDF à partir du 10 août 2018 a joué un rôle marginal, le suivi des conditions d'oxygénation des eaux de l'étang montrant que la situation était catastrophique depuis la fin juillet. La malaïgue de l'été 2018 semble bien le résultat de conditions météorologiques exceptionnelles. Les concentrations en phytoplancton, moins fortes que lors de crises précédentes, sont un élément positif qui permet d'indiquer que cet événement était particulier. Un transfert d'eau au travers du tunnel du Rove n'aurait en tout état de cause pas permis d'empêcher cette malaïgue. En conséquence, au-delà de l'épisode exceptionnel de l'été 2018, la dégradation de la situation n'est pas liée à une cause particulière, mais à une combinaison de causes. Aussi, les réponses à apporter à cette situation complexe supposent une approche large et une évaluation des conséquences à une échelle étendue réalisée avec l'État et les acteurs locaux pour prendre les décisions appropriées sur la base des rapports du CGEDD.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12680

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 mars 2019

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8749

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8090